



Responsible  
vis-à-vis de la Société  
et de son Environnement



# Principes de l'achat responsable

aquitanis





aquitanis

## ***Sommaire***

Pourquoi des principes d'achat responsable ? .....	p. 3
L'organisation de l'achat au sein d'aquitanis .....	p. 4
Nos principes d'achat responsable .....	p. 6
Les actions en cours .....	p. 8

# Pourquoi

## *des principes d'achat responsable ?*

**Aquitanis a fait le choix, au-delà des critères économiques, d'intégrer des exigences environnementales et sociales à sa politique d'achat. Enoncer des principes d'achat responsable, c'est poser un référentiel, harmoniser les pratiques, donner des règles communes à l'ensemble des acheteurs de l'entreprise.**

L'achat responsable correspond à tout achat comportant des exigences, des spécifications et des critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique, le tout dans le respect des équilibres entre les parties prenantes.

Ainsi, l'acheteur recherche l'efficacité, l'amélioration de la qualité des prestations et l'optimisation des coûts globaux (immédiats et différés) au sein d'une chaîne de valeur puis en mesure l'impact.



En intégrant les volets sociaux, économiques et environnementaux dans la définition du besoin, aquitanis définit un achat qui répond aux trois dimensions du développement durable :

- **un volet économique** - pour un développement économiquement efficace prenant en compte les enjeux et les acteurs locaux
- **un volet social** - pour un développement socialement équitable se préoccupant des questions de santé, de consommation, d'éducation, d'emploi et d'insertion
- **un volet environnemental** - pour participer à la préservation de l'environnement et de notre territoire de déploiement.

# L'organisation

## *de l'achat au sein d'aquitanis*

**Nous avons plus de 50 acheteurs en interne et nous passons plus de 400 marchés par an ! D'où la nécessité de se fixer des règles d'achat responsable valables pour l'ensemble de nos commandes. Une procédure connue de tous a déjà été mise en place en fonction de la nature et du niveau de dépense.**

### • **Le service Juridique, Contrats, Marchés et Foncier (JCMF)**

Il encadre le processus de la commande, de la définition du besoin à la réception du marché (respect des procédures, contrôle de la légalité de la démarche, saisies administratives...). Le service collabore activement avec tous les acteurs de l'Office à qui il fournit une aide importante lors de certaines étapes-clés : définition du besoin, conseil pour le choix de la procédure, rédaction des pièces administratives (acte d'engagement, cahier des charges...), aide à la rédaction de l'analyse des offres... L'« efficacité » d'une commande dépend largement de cette collaboration privilégiée entre ce service et celui qui commande.

### • **Le comité marchés/foncier**

Le comité marchés/foncier se réunit tous les deux mois afin de hiérarchiser les priorités relatives aux lancements de consultations d'entreprises et d'optimiser l'intervention de la cellule marchés. En sus de sa mission d'arbitrage interservices et directions, s'agissant des processus métier « maîtrise d'ouvrage », il pilote la démarche d'achat responsable de l'entreprise afin de garantir l'intégration des principes de développement durable dans la commande. Il est composé des directeurs opérationnels (DHC, DPON, DAU), de la direction des Moyens Généraux, des directeurs adjoints et de la direction Communication et Développement durable (RSE).

### • **La Commission d'Appel d'Offre (CAO)**

Elle examine les offres des entreprises, élimine les offres non conformes à l'objet du marché et choisit librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante compte tenu des critères annoncés dans le dossier de consultation. Elle est composée du directeur général et de cinq administrateurs d'aquitanis conformément à l'ordonnance du 25 juillet 2015 et de son décret d'application. La CAO n'examine que les marchés qui impliquent une dépense supérieure à 209 000 € pour les fournitures et 5 225 000 € pour les travaux.

### • **Les Personnes Responsables de l'Exécution et du Suivi du Marché (PRESM)**

Pour aquitanis, les PRESM sont toutes les personnes pouvant engager l'entreprise financièrement, conformément à la délégation de signature. Les PRESM sont chargées de définir les besoins, de choisir la procédure de passation de marché, de hiérarchiser les critères d'attribution du marché, de négocier en cas de marchés négociés, et enfin de s'assurer de l'exécution du marché.

**La Personne Responsable de l'Exécution et du Suivi du Marché (PRESM)** définit son besoin en remplissant le questionnaire des Marchés, afin de clarifier au maximum sa demande et en intégrant les principes de l'achat responsable fixés par l'entreprise.



**Montage du dossier par le service JCMF**  
(rédaction de la publicité, acte d'engagement, CCAP, intégration des clauses d'insertion)



**En dessous de 25 000 €**

Pas de publicité

3 devis, si aucun marché existant ne peut répondre au besoin



**De 25 000 € à 209 000 €**

Publicité : JOUE<sup>1</sup>, site aquitanis et/ou le journal professionnel



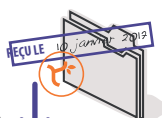
**De 209 000 € à 5 225 000 €**

Publicité : JOUE, site aquitanis et/ou le journal professionnel

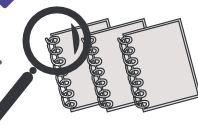
**Procédure simple ou libre**

**Procédure formalisée**

**Réception et enregistrement des plis par le service JCMF**



**Ouverture des plis et analyse des offres par la PRESM**



**Sélection faite par la PRESM**

Avec accord

(délégation de signature en vigueur)

**Passage en Commission d'Appel d'Offres pour sélection**

Avis et attribution par la Commission d'Appel d'Offres

Au-dessus de 200 000 €, le dossier est envoyé en préfecture pour un contrôle de la légalité de la procédure. Le dossier est renvoyé avec le visa du Préfet qui dispose de deux mois pour effectuer un recours.



Une fois le visa du Préfet donné, le marché est exécutoire, à compter de sa notification.

Le candidat retenu reçoit alors une date de début du marché.

# Nos principes

## *d'achat responsable*

L'achat responsable chez aquitanis est en lien étroit avec notre démarche RSE qui s'articule autour de 4 axes :



Gouvernance  
et dialogue  
avec les parties  
prenantes



Engagement  
pour et avec  
les équipes



Bien-être  
et considération  
des habitants



Dynamique  
des territoires  
et respect de  
l'environnement



Ces axes appliqués à l'achat durable nous amènent à identifier 4 grands principes pour nos achats.



**1. Garantir des relations loyales et équilibrées avec nos fournisseurs**



**2. Veiller à la santé, la sécurité, aux bonnes conditions de travail pour les intervenants internes et externes**



**3. Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et sur les habitants**



**4. Favoriser le développement local et la réinsertion professionnelle par l'économie**



# Les actions

*en cours*

## • Clauses d'insertion dans tous les marchés

Depuis 2005, aquitanis s'est engagé dans un partenariat avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du territoire métropolitain afin de faire de tous nos chantiers des opportunités pour l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés. Les clauses d'insertion sont intégrées à nos marchés de construction neuve, de réhabilitation, de maintenance, de nettoyage des parties communes mais aussi, en 2017 à ceux d'entretien des espaces verts. Ne sont pas concernés par les clauses, les marchés de maintenance des équipements (chauffage, sécurité incendie, etc.) et ceux impliquant des interventions de grande hauteur ou de désamiantage.

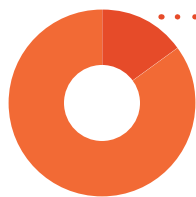
**En 2015  
cette démarche  
a permis de réaliser**



**82 804 heures  
d'insertion**



**70 370 heures,  
soit 85%  
en marchés de nettoyage,  
construction, réhabilitation**



**2 434 heures  
soit 15%**

**en remplacement de personnel  
aquitanis** (personnel de terrain,  
gardien et agent d'entretien)

**et**

**181 parcours d'insertion  
dont 106 en remplacement de personnel aquitanis**

---

**Depuis 2005,  
aquitanis a généré 488 517 heures d'insertion  
et 327 parcours ont été réalisés.**

---



### • Délais de paiement

La première règle de l'achat responsable est de respecter les délais de paiement, fixés à trente jours. Depuis 2014, aquitanis s'est engagé dans une refonte de son système de gestion des paiements dans le but d'améliorer nos délais de paiement de nos fournisseurs. Nous avons mis en place des processus via un progiciel métier unique et un tableau de bord afin de suivre l'évolution des délais de paiement, les analyser et déterminer les actions correctives à déployer.

### • Formation de nos acheteurs

En 2016, une formation achat public responsable animée par l'association 3AR (l'association d'achat public responsable d'Aquitaine) a été organisée. Trente salariés acheteurs et supports administratifs l'ont suivie en 2016. Une déclinaison de cette formation doit, dans un second temps, être appliquée aux utilisateurs des marchés souscrits afin de donner une culture commune et une connaissance générale de l'achat durable au sein de notre structure.

### • Grille de l'achat responsable pour intégrer les critères RSE dans les marchés

Cette grille de l'achat durable a pour vocation d'aider et accompagner les acheteurs dans la rédaction de leur cahier des charges, dans la définition du besoin. Aquitanis a mis en place un groupe de travail dont la mission est de construire la grille d'analyse, la tester, définir ses modalités de mise en œuvre et définir les modalités d'évaluation (taux de mise en œuvre...).

### • Chantier propre

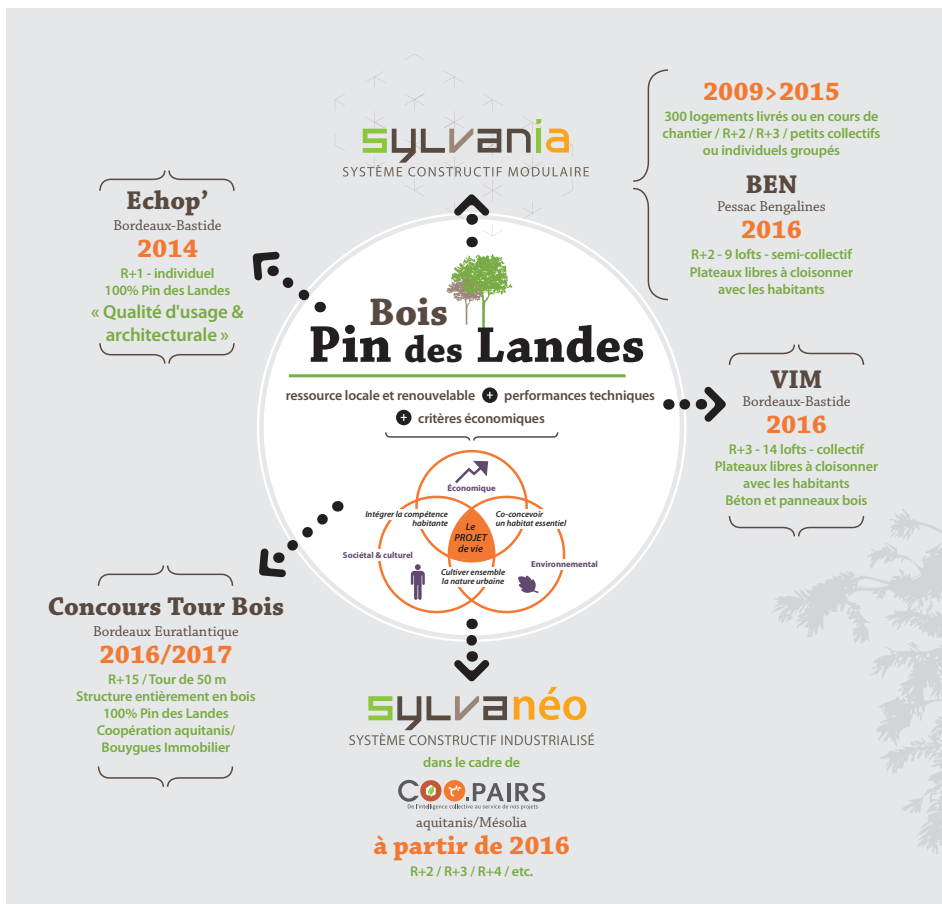
Initialement prise en compte dans le cadre de la certification Habitat et Environnement, la démarche « Chantier Propre » est désormais instituée et généralisée sur l'ensemble des chantiers d'aquitanis, chaque entreprise candidate se devant d'intégrer cette démarche dans sa note méthodologique (élément d'analyse du critère de choix de l'offre, valeur technique). Celle-ci consiste en amont, pour chaque opération, pour le maître d'œuvre et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) à estimer la quantité de déchets produite et à chercher les moyens de la limiter et de la traiter. Au cours des travaux, le volume de déchets effectivement généré est alors comptabilisé par le SPS ; la pertinence des choix effectués peut ainsi être évaluée. Enfin, il s'agit de valoriser le maximum de déchets en fonction des solutions disponibles et des filières locales. La démarche « Chantier propre » a été mise en place chez aquitanis en 2006 pour les chantiers de construction de logements neufs et concerne les chantiers de grosses réhabilitations et les chantiers d'aménagement depuis 2011. La charte « Chantier propre » soumise aux maîtres d'œuvres et suivie par les coordonnateurs SPS vient d'être réactualisée.

## • Programme achats Zéro phyto

Ce programme qui vise à terme à ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans la gestion et l'entretien de nos espaces extérieurs nous conduit à acheter des engrais et produits d'entretiens naturels et à organiser le recyclage sur site des déchets verts (sous forme d'engrais ou de paillage) avec du matériel sur batterie adapté.

## • Programme Sylvania / Sylvané : développer la filière bois pin des Landes

Aquitanis a créé en 2009 avec l'équipe d'architectes bordelais de l'Atelier Provisoire son propre système constructif à ossature bois Sylvania. Il a ainsi pu livrer plus de 250 logements fabriqués et assemblés par l'industriel girondin Egeris et ainsi contribuer au développement de la filière bois locale Pin des Landes. Ce système évolue en 2016 dans le cadre d'un groupement d'achat avec la société Mésolia qui s'inscrit dans la démarche de coopération COO.PAIRS.

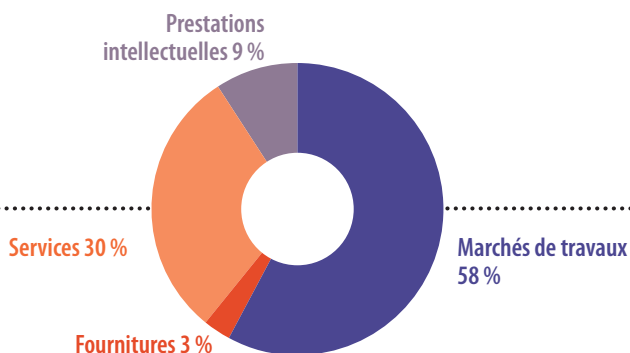


# 2<sup>e</sup>

## Aquitanis est le deuxième plus gros donneur d'ordre parmi les bailleurs de l'agglomération bordelaise.

Nous achetons des fournitures, des prestations de services, des travaux et des prestations intellectuelles. En tant qu'Office public de l'habitat, aquitanis est soumis aux règles de la commande publique. Les textes fixent un corpus de règles organisées autour de trois principes fondamentaux : libre accès à la commande publique, transparence des procédures, égalité de traitement des candidats.

Parts des différents marchés en pourcentages



**1234**  
réponses reçues



**298**  
marchés signés  
dans l'année

Volume de l'ensemble des marchés en millions d'euros :

**51,9 millions  
d'euros\***

\* Ces chiffres de l'année 2015 n'incluent pas les dépenses inférieures au seuil de mise en concurrence.

## Contact

Isabelle Sainte Marie  
Responsable du Service Juridique, Contrats, Marchés  
et Foncier  
i.sainte-marie@aquitanis.fr

